

Epargne salariale 2019:

ESOP, participation, intéressement,
versements volontaires

OPERATION ESOP 2019

Cette année environ 50 000 salariés ont participé à ESOP (soit 2500 de plus que l'an dernier) . Ce chiffre est encourageant sur l'implication des salariés dans l'actionariat du Groupe. Néanmoins l'actionariat salarié dans le groupe AIRBUS reste toujours bien inférieur à la moyenne des groupes du CAC40 (2,0%, 20^e position des sociétés du CAC 40 dans l'enquête Altédia –FAS de 2018, pour une moyenne de 3,1%)

Les nouvelles parts ESOP ont été livrées sur votre PEG le 17 mai et **le paiement sera prélevé sur votre salaire à partir de fin mai**. Pour ceux qui ont souscrit des actions en direct elles apparaîtront sur votre compte Société Générale courant juin (elles sont bloquées pour un an)

INTERESSEMENT, PARTICIPATION: COMMENT LES PLACER AU MIEUX ?

Vous allez pouvoir choisir (avant le 6 juin) de placer votre intéressement et votre participation soit sur le PEG, soit sur le PERCO, soit sur votre CET, soit de vous les faire payer.

Pour bénéficier de l'exonération de charges (hors CSG/CRDS) et de l'exonération d'impôt sur le revenu, vous pouvez placer vos primes d'intéressement et de participation, soit sur le PEG si votre horizon d'épargne est à court terme (5 ans), soit sur le PERCO si votre épargne s'oriente sur la préparation de votre retraite et que vous acceptez de bloquer votre épargne jusqu'à cette échéance. PEG et PERCO permettent aussi d'épargner par exemple pour acquérir votre résidence principale (cas majoritaire de déblocage anticipé).

Seules les sommes placées sur le **PERCO** permettent de toucher un **abondement de 40% plafonné à 600€**

Votre prime d'intéressement brute est de 2425,57 €(soit 2190,54 €après déduction CSG/CRDS)

Votre participation brute est de 1181,24 € + 1,2842 % de votre salaire 2018 brut annuel soit une participation moyenne de 1968,70 €(soit 1777,74 €après déduction CSG/CRDS).

Sans action de votre part, 100% de votre intéressement sera placé sur le fond du PEG MONETAIRE PEG AIRBUS GROUP et pour votre participation 50% sera placé sur le fond monétaire du PEG et 50% sur le PERCO en gestion pilotée.

Vous pouvez donc optimiser ces placements en décidant de placer au moins 1500€ sur le PERCO afin de maximiser votre abondement.

Exemples de placement:

- 1) **Vous souhaitez maximiser votre abondement** tout en préservant la disponibilité de votre épargne, vous pouvez placer 1500 € brut d'intéressement sur le PERCO pour obtenir le maximum d'abondement de 600 € brut et placer le solde de votre intéressement et la participation sur le PEG.
- 2) **Vous souhaitez maximiser votre épargne retraite:** vous pouvez placer l'intégralité des deux primes sur le PERCO, votre abondement sera aussi de 600 € pour une épargne intégralement bloquée jusqu'à la retraite.
- 3) **Vous souhaitez pouvoir débloquer les sommes au bout de 5 ans** pour un projet personnel hors cas de déblocages anticipés du PERCO : vous pouvez placer l'intégralité des sommes sur le PEG, votre abondement sera alors nul.

VERSEMENT VOLONTAIRE

Vous avez également la possibilité de faire un versement volontaire.

Vous pouvez également verser des **jours issus du CET** vers le PERCO. Ce placement sera **défiscalisé dans la limite de 10 jours placés** et vous bénéficierez également de **l'abondement supplémentaire de 40%** (jusqu'à ces 10 jours), **sans plafond**, et ce depuis l'accord du 13/11/17 signé par la CFE-CGC.

En cas de placement volontaire en argent sur le PERCO **vous bénéficierez de l'abondement de 40%** (dans la limite du plafond global de 600€ commun avec le placement participation/intéressement). Les sommes ainsi versées ne bénéficient pas de l'exonération d'impôt sur le revenu.

MODE DE PLACEMENT INTERESSEMENT PARTICIPATION: PEG OU PERCO?

Dans le cas de placement sur le PEG votre épargne sera placée par défaut sur un FCP monétaire. Ce fonds a vu son rendement fondre en dessous de l'inflation ces dernières années. Vous pouvez ensuite arbitrer vos placements si vous souhaitez choisir un FCP plus rentable (mais aussi plus risqué). Dans le cas de placement sur le PERCO le placement par défaut est en gestion pilotée (par EPSENS – nouveau nom d'Humanis) qui fait évoluer le risque de vos placements, mais vous pouvez également arbitrer si vous décidez de gérer vos placement de façon active.

⇒ **Dans le PEG, vous pouvez arbitrer sur les différents supports classés ci-dessous par risque croissant et dont nous vous donnons les performances récentes :**

FCPE du PEG	Risque	2018	2017	2016	2015	2014	Perf. Moy. Annuelle/5 ans au 30/04/2019
PEG AIRBUS TRESORERIE	1	-0,48%	-0,23%	-0,06%	0,12%	0,35%	0,3 %
PEG AIRBUS PROTECT 90	3	-3,92%	1,69%	0,54%	1,13%	4,34%	0,63 %
PEG AIRBUS OBLIGATIONS	3	-0,71%	0,78%	2,51%	0,03%	9,30%	2,31 %
PEG AIRBUS DIVERSIFIE	4	-6,66%	6,22%	3,03%	6,66%	6,93%	4,76 %
PEG AIRBUS ACTIONS	5	-10,75%	10,60%	2,13%	10,76%	6,64%	7,50 %
HUMANIS ACTIONS SOLIDAIRE	6	-15,14%	10,25%	2,33%	6,35%	4,40%	3,47 %
ESOP AIRBUS	7	1,33%	36,54%	1,60%	55,30%	-25,43%	11,89 %

Les plus-values des sommes placées sur le PEG sont défiscalisées (sauf cotisations sociales).

Si vous faites l'effort de verser régulièrement pendant cinq ans sur le PEG les versements ultérieurs seront alors moins mobilisateurs d'épargne puisque vous pourrez alors débloquer les sommes disponibles pour financer vos nouvelles souscriptions.

Si donc vous avez besoin de liquidités immédiates, pensez à débloquer les sommes disponibles sur votre PEG plutôt que de vous faire payer intéressement et participation qui seront alors soumises à l'imposition sur le revenu à votre taux marginal (ex **30 %** si revenu fiscal foyer > 27 K€).

⇒ **Dans le PERCO, vous pouvez arbitrer sur les différents supports classés ci-dessous par risque croissant et dont nous vous donnons les performances récentes :**

FCPE du PERCO	Risque	2018	2017	2016	2015	2014	Perf. Moy. Annuelle/5 ans au 30/04/2019
MONETAIRE PERCO AIRBUS	1	-0,38%	-0,29%	-0,08%	0,04%	0,26%	- 0,13 %
HUMANIS MONETAIRE ISR	1	-0,42%	-0,35%	-0,06%	0,09%	0,21%	-0,14 %
HUMANIS TAUX ISR	2	-0,86%	1,15%	2,64%	-0,14%	6,28%	1,82 %
DIVERSIFIE PERCO AIRBUS	4	-6,18%	7,10%	2,89%	3,25%	7,85%	4,03 %
ACTIONS PME-ETI	6	-27,16%	11,12%	-	-	-	3,72 % (3 ans)
HUMANIS ACTIONS ISR	6	-14,52%	7,93%	3,43%	5,90%	4,14%	3,14 %
HUMANIS ACTIONS SOLIDAIRE	6	-15,14%	10,25%	2,33%	6,35%	4,40%	3,47 %

A la sortie du PERCO si vous choisissez la solution du versement d'un capital vous échapperez à la fiscalisation des sommes alors que avec la sortie en rente vous serez imposé sur ces revenus différés.

⇒ **Alors à vos placements et n'oubliez pas que les performances passées ne présagent pas des performances futures!**